

Paris, le 12 juin 2018

Liquidation définitive du FCPI NextStage Développement 2006

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au FCPI NextStage Développement 2006, agréé par l'AMF le 7 juillet 2006 et constitué le 12 décembre 2006. Votre FCPI est entré en période de liquidation le 30 novembre 2015 conformément à son Règlement.

Fin juin 2018, votre FCPI sera définitivement liquidé. Une troisième et dernière distribution **vous sera versée le 20 juin 2018, pour un montant de 21,56€ brut par part A, correspondant aux sommes perçues par votre FCPI lors des opérations finales de cessions, sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire de votre part.**

La performance nette de votre FCPI, sans tenir compte de l'avantage fiscal à la souscription (25% de réduction d'impôt sur le revenu), s'établit depuis l'origine à **+29,16 %**.

L'établissement dépositaire de votre FCPI, la Société Générale Securities Services sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

La liquidation de votre FCPI fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les conditions de sa réalisation. Ce rapport est tenu à votre disposition par courrier auprès de : NextStage AM, 19, avenue George V - 75008 Paris.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Fidèlement,

Grégoire SENTILHES

Président